

LA RUBRIQUE DE LA MOISSON D'OR



lundi 26 janvier 2026



Ce journal est un excellent outil d'informations. Nous vous invitons à le conserver précieusement et à le lire attentivement afin d'être à l'affût de ce qui se passe à l'école de votre enfant.

Inscriptions 2026-2027

Les nouvelles inscriptions auront lieu du **16 au 27 février 2026**
(via le portail Mozaïk ou vous pouvez appeler au secrétariat au 450-546-2263 #1 pour prendre RV)

(Si vous avez des questions et/ou besoin d'assistance, les heures d'ouverture du secrétariat sont de 7h50 à 11h20 et de 12h30 à 15h00).

**Vous devez avoir les documents suivants lors de l'inscription de votre enfant :

- **Certificat de naissance** (version originale) GRAND FORMAT (avec le nom des parents). Les parents qui ne possèdent pas ce document doivent se le procurer à la Direction de l'état civil (1 800 567-3900 ou www.etatcivil.gouv.qc.ca);
- **Deux preuves de résidence du parent.** (Le permis de conduire en vaut deux)

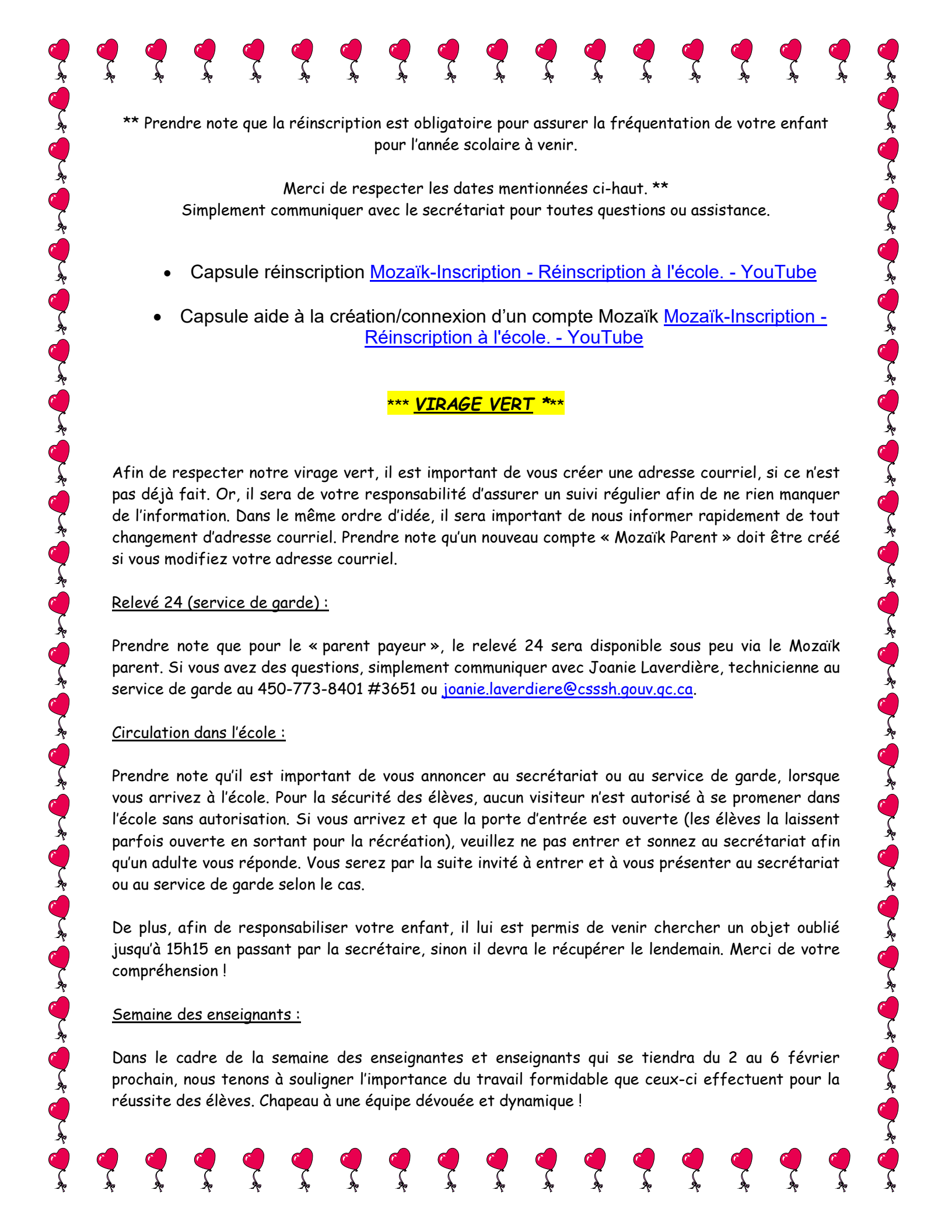
NOUVEAUTÉ



Vous avez reçu un courriel de l'organisation scolaire à la mi-janvier au sujet de l'application « Mparent » qui est désormais remplacé par « Clic école ». Afin d'accéder à votre portail Mozaïk, il est important de télécharger l'application Clic école dès maintenant.

*** RÉINSCRIPTION ***

Afin d'organiser la prochaine année scolaire, il faut obligatoirement **réinscrire** votre enfant avec l'aide du site Mozaïk (<https://portailparents.ca>). Cette réinscription se tiendra du **2 au 13 février 2026** et s'applique pour tous les élèves fréquentant un établissement scolaire (maternelle 4 ans, maternelle 5 ans, 1^{re} à 5^e année) depuis août 2025. Simplement vous créer un compte Mozaïk pour chacun de vos enfants à l'école si ce n'est pas déjà fait (une adresse courriel est obligatoire - elle doit être identique à celle remise à l'école) avec l'aide du code permanent ou du numéro de fiche de votre enfant (informations se trouvant sur le bulletin et un courriel contenant le numéro de fiche de votre enfant vous a été envoyé en septembre dernier) et suivre les étapes (procédures détaillées à l'adresse suivante : <https://www.cssh.qc.ca/mozaik/>) afin de compléter adéquatement la réinscription de votre enfant tout en respectant la date demandée.



** Prendre note que la réinscription est obligatoire pour assurer la fréquentation de votre enfant pour l'année scolaire à venir.

Merci de respecter les dates mentionnées ci-haut. **
Simplement communiquer avec le secrétariat pour toutes questions ou assistance.

- Capsule réinscription [Mozaïk-Inscription - Réinscription à l'école. - YouTube](#)
- Capsule aide à la création/connexion d'un compte Mozaïk [Mozaïk-Inscription - Réinscription à l'école. - YouTube](#)

***** VIRAGE VERT *****

Afin de respecter notre virage vert, il est important de vous créer une adresse courriel, si ce n'est pas déjà fait. Or, il sera de votre responsabilité d'assurer un suivi régulier afin de ne rien manquer de l'information. Dans le même ordre d'idée, il sera important de nous informer rapidement de tout changement d'adresse courriel. Prendre note qu'un nouveau compte « Mozaïk Parent » doit être créé si vous modifiez votre adresse courriel.

Relevé 24 (service de garde) :

Prendre note que pour le « parent payeur », le relevé 24 sera disponible sous peu via le Mozaïk parent. Si vous avez des questions, simplement communiquer avec Joanie Laverdière, technicienne au service de garde au 450-773-8401 #3651 ou joanie.laverdiere@cssh.qouv.qc.ca.

Circulation dans l'école :

Prendre note qu'il est important de vous annoncer au secrétariat ou au service de garde, lorsque vous arrivez à l'école. Pour la sécurité des élèves, aucun visiteur n'est autorisé à se promener dans l'école sans autorisation. Si vous arrivez et que la porte d'entrée est ouverte (les élèves la laissent parfois ouverte en sortant pour la récréation), veuillez ne pas entrer et sonnez au secrétariat afin qu'un adulte vous réponde. Vous serez par la suite invité à entrer et à vous présenter au secrétariat ou au service de garde selon le cas.

De plus, afin de responsabiliser votre enfant, il lui est permis de venir chercher un objet oublié jusqu'à 15h15 en passant par la secrétaire, sinon il devra le récupérer le lendemain. Merci de votre compréhension !

Semaine des enseignants :

Dans le cadre de la semaine des enseignantes et enseignants qui se tiendra du 2 au 6 février prochain, nous tenons à souligner l'importance du travail formidable que ceux-ci effectuent pour la réussite des élèves. Chapeau à une équipe dévouée et dynamique !

Site Internet de l'école

Veuillez prendre note que plusieurs documents sont déposés dans l'onglet « documents utiles » de notre site Internet de l'école. En effet, vous pouvez réimprimer les formulaires concernant les pédagogiques de vos enfants au service de garde, les procès-verbaux des conseils d'établissement, les listes d'effets scolaires, les documents reliés à la bibliothèque parent, d'excellentes recettes créées par une nutritionniste, etc. N'hésitez pas à visiter notre site Internet et à nous proposer vos idées si un ajout quelconque vous semble pertinent.

<https://www.cssh.qc.ca/ecole-des-moissons/>

De plus, veuillez suivre notre page Facebook de l'école des Moissons afin d'être informé rapidement en cas de fermeture imprévue, de projets à venir, d'activités spéciales, des photos, etc.

<https://www.facebook.com/DESMOISSONS>

Réparation de livres



Afin de faciliter la tâche de nos merveilleuses bénévoles, il est important de ne pas tenter de réparer les pages déchirées des livres avec du papier adhésif. En effet, cette action, malgré qu'elle soit bien intentionnée, rend la réparation plus difficile, puisque la colle utilisée n'adhère pas au papier adhésif. Merci de simplement aviser le titulaire de la présence d'une page déchirée.

Informations sur l'intimidation

Qu'est-ce que l'intimidation?

« Un élève est intimidé lorsqu'il est exposé de façon répétitive, à des actions négatives de la part d'un ou plusieurs élèves. Une action négative peut se définir par différentes situations au cours desquelles un élève ou un groupe d'élèves infligent intentionnellement un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique, verbale ou psychologique. Il s'agit d'intimidation uniquement dans le cas où il existe un déséquilibre dans le rapport de force entre les deux individus ». Dan Olweus, 1993.

Quoi faire si votre enfant est victime d'intimidation?

- Prenez ces situations au sérieux, sans paniquer ;
- Restez à l'écoute de votre enfant pour qu'il comprenne qu'il n'est pas seul et pour éviter qu'il ne s'enferme dans le silence ;
- Ne l'incitez pas à répondre par la violence pour empêcher une escalade ;
- Aidez-le à trouver des moyens concrets de réagir : ignorer, rester en groupe, demander de l'aide d'amis, etc. ;
- Suggérez-lui de lancer des messages clairs : « Arrête de me pousser, je n'aime pas ça ! » ;
- Encouragez-le à briser le silence, en lui faisant comprendre l'importance de dénoncer (révéler de l'information dans le but de protéger ou d'aider) ;
- Parlez à un intervenant du milieu scolaire : direction, enseignant, etc. ;

- Respectez votre enfant : attendez d'obtenir son consentement avant d'entreprendre toute démarche

Prévision de déménagement

Vous prévoyez déménager ? Simplement communiquer avec nous afin de nous informer de votre nouvelle adresse. Dès que possible, il faut venir à l'école avec 2 preuves de résidence afin de mettre votre dossier à jour. Si la nouvelle adresse n'est pas à St-Théodore-d'Acton, un formulaire « hors secteur » peut vous être remis si vous désirez laisser votre enfant à l'école Des Moissons, dans le cas contraire, un transfert de dossier pourra être fait avec la nouvelle école.

Tenue vestimentaire



L'hiver étant bel et bien arrivé, nous vous demandons de voir à ce que votre enfant soit habillé chaudement, car la période du dîner, se passant à l'extérieur, est longue. De plus, les enfants doivent porter leur salopette dès que la température atteint -5° ou présence de neige. Il serait apprécié d'envoyer une deuxième paire de mitaines afin de permettre à votre enfant d'avoir une paire sèche à sa disposition si nécessaire.

Conseil d'établissement

Les derniers conseils d'établissement se tiendront aux dates suivantes :



4 février 18h30

15 avril 18h30

6 mai 18h30

10 juin 18h30

***** Bienvenue à tous*****

LA CANTINE POUR TOUS

Des dîners scolaires sains et variés que vous payez selon vos moyens.

Premier repas gratuit avec le code*
NOUVEAUCIENT

- À partir de 1 \$ par repas (valeur : 6 \$)
- Différence couverte par La Cantine pour tous
- Montant payé par le parent confidentiel
- Service flexible, sans minimum de commande
- Options de repas chauds et de plats végétariens
- Menu approuvé par une nutritionniste



1 833 437-0958

info@lacantinepourtous.org

commander.lacantinepourtous.org/ecole

** Offre valide pour un temps limité*

Semaine de relâche du 2 au 6 mars 2026

Fermeture du secrétariat : le vendredi 27 février à 15h00

Ouverture du secrétariat : le lundi 9 mars à 7h50

Fermeture du service de garde : le vendredi 27 février à 17h30

Ouverture du service de garde : le lundi 9 mars à 6h40

Nous vous souhaitons une belle semaine de relâche avec votre enfant!

Semaine de
Relâche

